



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2019-145

PUBLIÉ LE 17 AVRIL 2019

Sommaire

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2019-04-12-006 - Arrêté de délégation de signature de Madame Edith Benmansour,
Directrice des Hôpitaux Universitaires Henri Mondor (10 pages)

Page 3

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

75-2019-04-17-001 - Arrêté portant délégation de signature - Pôle de Recouvrement
Spécialisé (PRS) de la Direction Nationale des Vérifications de Situations Fiscales (2
pages)

Page 14

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2019-04-12-006

Arrêté de délégation de signature de Madame Edith
Benmansour, Directrice des Hôpitaux Universitaires Henri
Mondor

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

La directrice du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Henri Mondor

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147 -6, R. 647-1, R -6147-2-, R. 6147-5, R. 6147-10, R.6147-11 et D. 6143-33 à D. 6143-35

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 14 novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n° 2012214-0001 du 1^{er} août 2012 portant nouvelle dénomination des groupes hospitaliers de l'AP-HP,

Vu l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitaliers, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient »

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion du 25 juillet 2018, plaçant Madame Edith Benmansour-Le Lay en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directrice du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Henri Mondor à compter du 24 juillet 2018.

A R R E T E

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à **Monsieur Benoît SEVCIK**, Adjoint à la directrice des hôpitaux universitaires Henri Mondor, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux universitaires Henri Mondor, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Frantz SABINE**, Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G et H de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

- **Madame Sabrina LOPEZ**, Directrice des Affaires Médicales et de la Stratégie, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G et H de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Madame Camille ABOKI**, Directrice des relations avec les Usagers, de la gestion des Risques et de la Qualité à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe F, H et I de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Madame Béryl GODEFROY**, Directrice des Finances, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, C, F et H de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Madame Estelle PLAN**, Directrice des Achats, des Services Economiques et de la Logistique, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, F et H de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Monsieur Marc POMMIER**, ingénieur général, Directeur des Investissements, des Travaux, de l'Ingénierie, de la Maintenance et des Equipements à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C et H de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Monsieur Christophe CHAILLOLEAU**, médecin, Directeur des Systèmes d'Information à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E, et H de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Madame Sylvie DEBRAY**, coordonnatrice générale des soins à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes B, G, H et K de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Madame Claire VERGER**, attachée d'administration hospitalière, responsable des admissions-frais de séjour, à l'effet de signer les documents suivants : départs de corps sans mise en bière, interrogations du fichier national des refus, les bons de secours, les permissions thérapeutiques et les décisions dans le cadre de l'hospitalisation sans consentement (loi du 05/07/2011).
- **Madame Catherine MORVAN**, adjoint des cadres hospitaliers, responsable des admissions-frais de séjour de l'hôpital Emile Roux, à l'effet de signer les départs de corps sans mise en bière.
- **Madame Florence BIBLOCQUE**, adjoint des cadres hospitaliers, responsable des admissions-frais de séjour de l'hôpital Joffre-Dupuytren, à l'effet de signer les départs de corps sans mise en bière.
- **Madame Sophie WILFRED**, cadre socio-éducatif occupant la fonction de cadre administratif du pôle Psychiatrie, à l'effet de signer les documents suivants : départs de corps sans mise en bière, interrogations du fichier national des refus, les bons de secours, les permissions thérapeutiques et les décisions dans le cadre de l'hospitalisation sans consentement (loi du 05/07/2011).

ARTICLE 3 :

Délégation de signature est donnée à :

- **Madame Hélène VIDAL**, directrice du site Albert Chenevier à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur des hôpitaux universitaires Henri Mondor déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Jean François BESSET**, directeur par intérim du site Emile Roux, à l'effet de signer, pour le site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur des hôpitaux universitaires Henri Mondor déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Madame Frédérique ANNANE**, directrice du site Joffre Dupuytren, à l'effet de signer, pour les sites et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution des hôpitaux universitaires Henri Mondor déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Monsieur Philippe VASSEUR**, directeur du site Georges Clemenceau, à l'effet de signer, pour les sites et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution des hôpitaux universitaires Henri Mondor déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par la directrice du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

a) **En cas d'empêchement de Monsieur Frantz SABINE**, Directeur des Ressources Humaines ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Iris PASSY**, Directrice adjointe des Ressources Humaines à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Frantz SABINE et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Monsieur Augustin HERAULT**, Directeur adjoint des Ressources Humaines à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Frantz SABINE et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

En cas d'empêchement **de Monsieur Frantz SABINE**, directeur adjoint chargé des ressources humaines, **de Madame Iris PASSY**, Directrice adjointe des Ressources Humaines, **de Monsieur Augustin HERAULT**, Directeur adjoint des Ressources Humaines ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Catherine FINIDORI**, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour les sites Henri Mondor et Albert Chenevier tous les actes liés aux

fonctions de Monsieur Frantz SABINE et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

- **Madame Véronique LEOTHIER**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer pour les sites Albert Chenevier et Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Frantz SABINE et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Madame Pierrette LORENTE**, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour le site Emile Roux tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Frantz SABINE et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Madame Yamina FELOUAH**, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour les sites Georges Clemenceau et Joffre-Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Frantz SABINE et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Madame Monique GRISELIN**, attaché d'administration hospitalière à l'effet de signer pour les sites Georges Clemenceau et Joffre-Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Frantz SABINE et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

b) **En cas d'empêchement de Madame Sabrina LOPEZ** Directrice des Affaires Médicales et de la Stratégie ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Cécile MAURICE**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Sabrina LOPEZ et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Madame Marion MAKAROFF**, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Sabrina LOPEZ et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

c) **En cas d'empêchement de Madame Camille ABOKI**, Directrice des relations avec les Usagers, de la gestion des risques et de la Qualité, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Anne Christine BATISTA**, Ingénieur Qualité, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Camille ABOKI et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe F, H et I) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Madame Irma BOURGEON**, Cadre Supérieur de Santé, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Camille ABOKI et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe F, H et I) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

d) **En cas d'empêchement de Madame Béryl GODEFROY**, Directrice des Finances, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Camille COTIS**, Directrice Adjointe des Finances à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Béryl GODEFROY et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, C, F et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Madame Estelle PLAN**, Directrice des Achats, des Services Economiques et de la Logistique, de la logistique et des achats à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Béryl GODEFROY et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, C, F et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

En cas d'empêchement de Madame Béryl GODEFROY, Directrice des Finances, de **Madame Camille COTIS**, Directrice Adjointe des Finances et de **Madame Estelle PLAN**, Directrice des Achats, des Services Economiques et de la Logistique délégation est donnée à :

- **Madame Florence SIMOES DA CRUZ**, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Béryl GODEFROY et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, C, F et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Madame Julie MASSABIE-BOUCHAT**, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Béryl GODEFROY et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, C, F et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

e) **En cas d'empêchement de Madame Estelle PLAN**, Directrice des Achats, des Services Economiques et de la Logistique, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Béryl GODEFROY**, directrice adjointe chargée de la direction des finances à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Estelle PLAN et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C, F et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

En cas d'empêchement de Madame Estelle PLAN, Directrice des Achats, des Services Economiques et de la Logistique et de **Madame Béryl GODEFROY**, Directrice des Finances, délégation est donnée à :

- **Monsieur Antoine Galimard**, chargé de mission et adjoint, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Madame Estelle PLAN**, et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C, F et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

f) **En cas d'empêchement de Monsieur Marc POMMIER**, ingénieur général, Directeur des Investissements, des Travaux, de l'Ingénierie, de la Maintenance et des Equipements, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Julie FAVROLLES**, ingénieure, à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc POMMIER et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Monsieur Nicolas VILLAUME**, ingénieur, à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc

POMMIER et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

- **Monsieur Alexandre CHARLOT**, ingénieur à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires H Mondor tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc POMMIER et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Monsieur Marc HEROLD**, ingénieur à l'effet de signer pour le site Albert Chenevier tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc POMMIER et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Monsieur Serge MAGNAC**, ingénieur à l'effet de signer pour le site Joffre Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc POMMIER et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Monsieur Edouard CROISILE**, ingénieur à l'effet de signer pour le site Georges Clemenceau tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc POMMIER et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Monsieur Paul PIRES**, ingénieur à l'effet de signer pour le site Emile Roux tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc POMMIER et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

g) **En cas d'empêchement de Madame Sylvie DEBRAY**, coordonnatrice générale des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Malika TAHLAITI**, Coordonnatrice générale adjointe des soins à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions de Madame Sylvie DEBRAY et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe B, G, H, et K) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Madame Fabienne GONFIER**, directrice des soins à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions de Madame Sylvie DEBRAY et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe B, G, H, et K) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Madame Véronique SMOLAREK**, directrice des soins à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions de Madame Sylvie DEBRAY et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe B, G, H, et K) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,
- **Madame Adeline KRIKILION**, cadre supérieur de santé à l'effet de signer pour les sites Joffre-Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de Madame Sylvie DEBRAY et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe B, G, H, et K) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

- **Madame Sophie SEMAL**, cadre supérieur de santé à l'effet de signer pour le site Georges Clemenceau tous les actes liés aux fonctions de Madame Sylvie DEBRAY et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe B, G, H, et K) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé,

h) **En cas d'empêchement de Monsieur Christophe CHAILLOLEAU**, directeur des services informatiques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Laurence PICARD**, adjointe au directeur à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Christophe CHAILLOLEAU et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E et H de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé.

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de Madame Hélène VIDAL, directrice du site Albert Chenevier, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Jean-François BESSET**, directeur du site Emile Roux, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Hélène VIDAL a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Albert Chenevier,
- **Madame Fabienne GONFIER**, directrice des soins, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Hélène VIDAL a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Albert Chenevier,
- **Madame Véronique LEOTHIER**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Hélène VIDAL a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Albert Chenevier,

En cas d'empêchement de Monsieur Jean-François BESSET, directeur du site Emile Roux, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Hélène VIDAL**, directrice du site Albert Chenevier, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Jean-François BESSET a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Emile Roux,
- **Madame Iris PASSY**, directrice adjointe, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 4 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Jean-François BESSET a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Georges Clemenceau
- **Madame Pierrette LORENTE**, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Jean-François BESSET a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Emile Roux,
- **Monsieur Gwendal LE BARS**, cadre supérieur de santé, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels

Monsieur Jean-François BESSET a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Emile Roux,

En cas d'empêchement de **Monsieur Philippe VASSEUR**, directeur du site Georges Clemenceau, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Frédérique ANNANE**, directrice du site Joffre-Dupuytren à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Philippe VASSEUR, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Georges Clemenceau
- **Monsieur Augustin HERAULT**, directeur adjoint, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Philippe VASSEUR, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Georges Clemenceau
- **Madame Malika TAHLAITI**, coordonnatrice générale adjointe des soins à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Philippe VASSEUR, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Georges Clemenceau
- **Madame Joelle MARGUERY**, adjoint des cadres hospitaliers à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Philippe VASSEUR, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Georges Clemenceau
- **Madame NATHALIE DOS SANTOS**, adjoint des cadres hospitaliers, responsable des relations avec les usagers et des affaires générales de l'hôpital Georges Clemenceau, à l'effet de signer les devis et demandes d'achats relatifs au service d'animation, ainsi que la facturation des nuitées de la maison des proches

En cas d'empêchement de **Madame Frédérique ANNANE**, directrice du site Joffre Dupuytren, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Philippe VASSEUR**, directeur du site Georges Clemenceau, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Frédérique ANNANE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Dupuytren
- **Monsieur Augustin HERAULT**, directeur adjoint, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Frédérique ANNANE, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Dupuytren.
- **Madame Malika TAHLAITI**, coordonnatrice générale adjointe des soins, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Frédérique ANNANE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Joffre Dupuytren,
- **Madame Joelle MARGUERY**, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Frédérique ANNANE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Joffre Dupuytren,

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution de la directrice du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

Sites Albert Chenevier - Henri Mondor :

Administrateurs de garde 1

Sylvie DEBRAY, Coordonnatrice Générale des Soins
Béryl GODEFROY, Directrice des Finances
Fabienne GONFIER, Directrice des Soins
Estelle PLAN, Directrice des Achats, des Services Economiques et de la Logistique
Frantz SABINE, Directeur des Ressources Humaines
Benoît SEVCIK, Adjoint à la Directrice des HUH
Hélène VIDAL, Directrice du site Albert Chenevier

Administrateurs de garde 2

Albert Chenevier

Odile BAUDRY, Adjoint des Cadres Hospitaliers
Augustin HERAULT, Directeur Adjoint des Ressources Humaines
Marion MAKAROFF, Attachée d'Administration Hospitalière
Julie MASSABIE-BOUCHAT, Attachée d'Administration Hospitalière
Cécile MAURICE, Attachée d'Administration Hospitalière
Ahmed RAOUI, mentionné sur l'arrêté fixant le pool des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH- AGEPS
Nathalie ROGER, Technicien Supérieur Hospitalier
Florence SIMOES DA CRUZ, Attachée d'Administration Hospitalière
Sophie WILFRED, Cadre socio-éducatif

Henri Mondor

Catherine FINIDORI, Attachée d'Administration Hospitalière
Frédéric GATIBELZA, Adjoint des Cadres Hospitaliers
Augustin HERAULT, Directeur Adjoint des Ressources Humaines
Catherine KARNYCHEFF, Cadre de santé
Julia PIERRUGUES, Attachée d'Administration Hospitalière
Mathieu PROTEAU, Technicien Supérieur Hospitalier
Claire VERGER, Attachée d'Administration Hospitalière

Site Emile Roux :

Camille ABOKI, Directrice des relations avec les Usagers, de la gestion des risques et de la Qualité
Jean-François BESSET, Directeur du site Emile Roux
Patrice LAVENU, Technicien supérieur hospitalier
Philippe LE ROUX, Directeur, mentionné sur l'annexe 2 de l'arrêté directorial n°2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé
Sabrina LOPEZ, Directrice des Affaires Médicales et de la Stratégie
Pierrette LORENTE, attachée d'administration hospitalière
Catherine MORVAN, adjoint des cadres hospitaliers
Iris PASSY, Directrice Adjointe des Ressources Humaines
Véronique SMOLAREK, Directrice des Soins

Site Joffre Dupuytren :

Jacqueline ANASTASE, Cadre de Santé
Frédérique ANNANE, Directrice du site Joffre Dupuytren
Sandrine BERNARD, Adjoint des Cadres Hospitaliers
Huguette BIAS, Adjoint des Cadres Hospitaliers
Adeline KRIKILION, Cadre Supérieur de Santé
Christiane L'ETANG, Technicien Supérieur Hospitalier
Nathalie MACQUET, Responsable des Services économiques
Joelle MARGUERY, Adjoint des Cadres Hospitaliers
Thierry MERCIER, Cadre de Santé
Brigitte SCHERB, Directrice des Soins, mentionné sur l'annexe 2 de l'arrêté directorial n°2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié susvisé
Malika TAHLAITI, Coordinatrice générale des soins adjointe

Site Georges Clemenceau :

Fanny BROCARD, Adjoint Administratif Hospitalier
Yamina FELOUAH, Attachée d'Administration Hospitalière
Mireille GOUALC'H, Adjoint des Cadres Hospitaliers
Florence GRANGEARD, Adjoint des Cadres Hospitaliers
Didier MARIANI, Cadre Supérieur de Santé
Sylvie SCHMITT, Adjoint des Cadres Hospitaliers
Sophie SEMAL, Cadre Supérieur de Santé
Philippe VASSEUR, Directeur du site Georges Clémenceau

ARTICLE 7 : l'arrêté n°75-2019-03-07-009 du 7 mars 2019 de la Directrice des hôpitaux universitaires Henri Mondor portant délégation de signature est abrogé.

ARTICLE 8 : La directrice des hôpitaux universitaires Henri Mondor est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Créteil, le 12 avril 2019
La Directrice des hôpitaux universitaires
Henri Mondor
SIGNÉ
Edith BENMANSOUR

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-04-17-001

Arrêté portant délégation de signature - Pôle de
Recouvrement Spécialisé (PRS)
de la Direction Nationale des Vérifications
de Situations Fiscales

Direction générale des Finances publiques
Direction Régionale des Finances publiques
d'Ile-de-France et de Paris
Pôle de Recouvrement Spécialisé (PRS)
de la Direction Nationale des Vérifications
de Situations Fiscales
9 Rue d'Uzès
75075 Paris cedex 02

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du pôle de recouvrement spécialisé de la Direction nationale des vérifications de situations fiscales.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Jean Luc TANNEAU, Inspecteur divisionnaire HC, adjoint au responsable du pôle de recouvrement spécialisé de la DNVSF à l'effet de signer :

1°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances, à l'exception du point 4 ;

4°) la délégation des actes relatifs aux prises de garanties relèvent de la compétence des inspecteurs ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Isabelle MONTOURCY	inspectrice	15 000 €	15 000 €
Lionel NOIREZ	inspecteur	15 000 €	15 000 €
Magali VANNIER	inspectrice	15 000 €	15 000 €
Chantal CHARBON	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Laurent GAU	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Pierre DELATTRE	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Nathalie FUSTEC	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Sylvanie PAIN	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Célia MERMILLOD	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Julie TATANGELO	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Aymeric BOEDOT	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Jérôme RICHY	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Chloé MAZELLIER	agent	2 000 €	2 000 €
Marion LECUYER	agent	2 000 €	2 000 €
Giovanny HOARAU	agent	2 000 €	2 000 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 17 avril 2019

Le comptable, responsable du pôle de recouvrement spécialisé,

Signé

Fabienne ROMBAUT